

Mars 2019



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



**Traité International**  
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

**TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES  
PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE**

**DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS  
TECHNIQUES SUR LES DROITS DES AGRICULTEURS**

**Rome (Italie), 20-23 mai 2019**

**Ordre du jour provisoire**

- 1) Ouverture de la réunion
- 2) Organisation de la réunion
- 3) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- 4) Application des dispositions relatives aux droits des agriculteurs
  - 4.1 Inventaire des mesures prises au plan national, des pratiques optimales et de l'expérience acquise en matière de concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international
  - 4.2 Options envisageables pour encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international.
- 5) Questions diverses
- 6) Adoption du rapport

---

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les participants sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.*